

L'INCLUSION DES « ROMS » DANS L'UE

Quelle stratégie post - 2020 ?

Safia FALEK

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | AOÛT 19
RSE & Diversité



COMPRENDRE POUR AGIR

L'INCLUSION DES « ROMS » DANS L'UE
Quelle stratégie post – 2020 ?

Safia FALEK

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 2

INTRODUCTION 3

I – Les principes directeurs 4

1. Les sources d'inspiration 4

2. Les risques 6

II – Quelle tactique post-2020 ? 7

1. L'éducation et la lutte contre l'anti-tsiganisme 7

3. L'implication des roms 9

4. Favoriser la proximité et l'interaction 9

CONCLUSION 10

BIBLIOGRAPHIE 11

AVANT-PROPOS

En 2014, POUR LA SOLIDARITÉ s'était penché avec attention sur la situation de la communauté rom dans l'Union européenne. Nous mettons en lumière les formes de discrimination subies par cette communauté et les actions des pouvoirs publics pour permettre une meilleure inclusion de cette minorité ethnique dans les pays européens. La nécessité de lutter activement contre les discriminations pour voir apparaître des progrès tangibles sur le long terme apparaissait alors comme primordiale. Et pourtant, cinq ans après, force est de constater que la marginalisation des communautés Roms dans l'Union européenne est encore forte.

Alors que les institutions européennes réfléchissent à de nouvelles stratégies à mettre en œuvre pour améliorer l'inclusion des populations Roms, POUR LA SOLIDARITÉ approfondit et analyse l'activisme communautaire dans ce domaine, pour déceler les progrès et les échecs des programmes mis en œuvre dans l'optique d'accompagner ces stratégies. La première partie de cette analyse sera consacrée à la mise en contexte et le bilan mitigé des politiques d'inclusion des Roms mises en œuvre. La deuxième partie s'attardera sur les bonnes pratiques et les points stratégiques dans l'élaboration d'un programme post-2020.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

INTRODUCTION

La thématique de l'inclusion sociale des Roms est étudiée de façon dynamique depuis des décennies et pourtant les communautés roms sont toujours fortement marginalisées dans la majorité des pays européens. En France, dans la nuit du 25 au 26 mars 2019, une communauté rom installée en banlieue parisienne a été violemment agressée par une vingtaine de personnes en raison de rumeurs infondées sur des enlèvements d'enfants. D'autres événements très violents ont été recensés dans des villes aux alentours. Le déplacement d'une vingtaine de personnes pour faire preuve de telles violences sur le simple fondement de « *fake news* » est révélateur de l'entretien par la société de plusieurs décennies de marginalisation à l'encontre de cette minorité ethnique. Au Portugal, le grand groupe de supermarchés Dia a présenté ses excuses début juillet 2019 suite aux plaintes d'un client ayant remarqué qu'un crapaud en céramique avait été disposé à l'entrée d'un supermarché. L'apparition de batraciens serait, selon des superstitions Roms, de mauvais augure. Cette pratique raciste, réputée auprès des magasins portugais, viserait donc à les éloigner des commerces. Les illustrations de discriminations exacerbées envers les Roms ne manquent pas. Celles qui sont les plus absurdes et les plus choquantes sont ponctuellement médiatisées mais les Roms font l'objet d'attaques physiques et psychologiques régulières. Les récentes actualités de 2019 sont loin d'être l'illustration d'un recul de l'anti-tsiganisme et des discriminations. Au contraire, elles mettent en exergue ce sentiment que rien ne change et que les violences sont banalisées, voire légitimées par les pouvoirs publics.

La spécificité des populations roms en tant que minorité ethnique réside dans l'entretien des stéréotypes et des discriminations par ceux.celles qui sont censé.e.s lutter contre ces dérives. La marginalisation, entendue et globale, des communautés roms est en effet entretenue depuis des années par les personnalités politiques elles-mêmes. En septembre 2010, le Ministre de l'intérieur bulgare n'hésite pas à faire l'amalgame entre les Roms et la criminalité en déclarant qu'il serait opportun de « faire une analyse très sérieuse des problèmes avec les Roms car ces milieux sont un incubateur qui génère de la criminalité »¹. La même année, le tristement célèbre « discours de Grenoble »² est devenu un discours de référence dans l'illustration de l'ignorance et l'intolérance politique. Le rejet et l'entretien des stéréotypes par les autorités publiques depuis des années ont contribué à une rupture de la relation de confiance entre les décideur.se.s politiques et les Roms.

Après l'exposition dans une première partie du contexte dans lequel ces discriminations s'inscrivent et d'un bilan mitigé à l'approche de 2020, cette seconde partie vise à mettre en avant les projets mis en œuvre ces dernières années, les bonnes pratiques qui en résultent et les principaux défis auxquels les décideur.se.s politiques devront faire face. A l'heure de l'élaboration d'une nouvelle stratégie 2020, il est essentiel d'adopter des objectifs concrets et précis et de mettre en place des programmes effectifs en s'inspirant des bonnes pratiques résultantes des programmes déjà existants.

¹ M. BILLOUT, *Rapport d'information n°199 fait au nom de la commission des affaires européennes (1) sur l'intégration des Roms : un défi pour l'Union européenne et ses États membres*, Enregistré à la Présidence du Sénat français le 6 décembre 2012, spéc. Page 12.

² Le 30 juillet 2010, le président français de l'époque Nicolas Sarkozy se rend à Grenoble et prononce un discours qui établit un lien direct entre immigration et délinquance en visant tout particulièrement les roms. Il demande en outre le démantèlement de camps illégaux de roms situés sur le territoire français.

I – LES PRINCIPES DIRECTEURS

1. LES SOURCES D'INSPIRATION

Les nombreux fonds de l'Union européenne, offrent **des opportunités** aux acteurs locaux pour mettre en place des projets favorisant l'inclusion des communautés roms. Outre des objectifs généraux ambitieux, ce sont des **mesures concrètes** qui doivent être mises en œuvre au niveau local, régional et national.

L'objectif ici est de mettre en lumière les projets qui se sont avérés être une belle réussite afin que le modèle puisse être transférés dans d'autres localités à la même ou différente échelle. En 2011, la Commission européenne, dans le cadre d'une étude sur les outils mis en œuvre pour améliorer l'inclusion sociale des roms, faisait remarquer à l'époque qu'il n'existe pas de « programmes ou des projets parfaits concernant l'inclusion des Roms »³. En 2019, la simple observation **du climat délétère** dans lequel évoluent les populations roms nous permet d'affirmer que la formule miracle n'a pas encore été trouvée. Parce que les Roms sont présenté.e.s comme des individus sans attaches et sans identités, ils/elles sont appréhendé.e.s comme un problème dont l'inclusion dans la société est considérée impossible. Les stéréotypes servent de fondement à la mise en place de politiques inadaptées aux besoins des populations roms. Besoins qui ne sont pas, contrairement à des croyances bien ancrées, homogènes. Cependant certaines pratiques mises en œuvre ces dernières années peuvent être une source d'inspiration pour **dupliquer et transférer** ce qui fonctionne aux futurs projets et programmes.

Les projets présentés ci-dessous ont été retenus pour l'effectivité de leur réalisation et leur pertinence aux yeux de l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne :

- **Pour lutter contre l'antitsiganisme**, racine de la marginalisation des populations roms, la ville de Braga au Portugal mène de mars 2017 à février 2020 le programme « (Ré)écrire notre voisinage ». Ce dernier prend la forme de différentes mini-projets tels que le projet « Qui a peur ? » destiné à encourager une plus grande proximité entre les Roms et les habitants non-roms et à « promouvoir des valeurs telles que le respect d'autrui et de la diversité, à travers des activités de danse, de théâtre et de musique »⁴. Un autre projet consiste à constituer une chorale et un ensemble musical composé d'enfants et d'adolescent.e.s Roms pour favoriser leur intégration sociale. Ces projets à petite échelle font écho aux recherches de l'Agence européenne des droits fondamentaux qui affirme que « la promotion des activités communautaires à petite échelle, notamment la promotion de la sensibilisation aux droits et à l'interaction culturelle, les interventions ciblant les citoyens roms et non-roms [...] pourraient donner des résultats significatifs et modifier la situation des Roms au niveau local »⁵.
- **Pour compenser la rupture du lien de confiance entre représentant.e.s et représenté.e.s**, et dans la continuité du programme ROMED lancé en 2011, le projet piloté par l'association BragaHabit au Portugal s'est donné pour objectif de former des médiateur.rice.s, principalement

³ Rapport de la Commission européenne, *Améliorer les outils pour l'inclusion sociale et la non-discrimination des Roms dans l'UE*, Office des publications de l'Union européenne, 2011. Disponible en ligne : <http://edz.bib.uni-mannheim.de/daten/edz-k/gdj/11/roma_report2010_fr.pdf>.

⁴ Site du Conseil de l'Europe, « (Ré)écrire notre voisinage - Approches intégrées pour la participation active dans la vie sociale et civique », Cités interculturelles : exemples de bonnes pratiques, 2017. Disponible en ligne : <<https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/-/re-writing-our-neighbourhood>>.

⁵ Agence européenne des droits fondamentaux, *Travailler avec les Roms : Participation et autonomisation des communautés locale*, Novembre 2018. Disponible en ligne : <<https://fra.europa.eu/en/publication/2018/empowering-roma>>.

issus de la communauté rom⁶, d'ici février 2020, afin de pouvoir accompagner les communautés roms d'un point de vue juridique et administratif et de créer un lien entre ces communautés et les autorités publiques⁷. Les formations de médiateur.rice.s issu.e.s d'une communauté rom sont souvent citées parmi les meilleures pratiques. Leur implication dans les relations entre les roms et les non-roms notamment pour l'accès aux services publics permet d'encourager les bonnes relations et de réduire certaines tensions qui peuvent apparaître avec les autorités publiques. Ces formations sont donc régulièrement mises en valeur et dupliquées. En Belgique, le Centre de médiation des gens du voyage, instance pérenne établie à Namur, œuvre pour la construction de ce pont de confiance entre représentant.e.s et représenté.e.s à travers l'accompagnement des personnes roms et des campagnes de sensibilisation. La Commission faisait déjà remarquer en 2011 qu'en tant que « seule institution de la sorte en Wallonie, ce centre déjà ancien pourrait jouer un rôle influent dans toute politique future qui pourrait émerger »⁸. Les médiateur.rice.s formé.e.s peuvent être détachés dans plusieurs cadres : en tant que chargé.e.s de liaison auprès des autorités locales comme en Écosse ou assistant.e.s de police roms en République Tchèque⁹. Les expériences sont généralement toujours très positives. Toujours selon la Commission, « la médiation peut encourager une meilleure communication entre des Roms, les autorités publiques et les communautés locales et améliorer l'accès des Roms à une gamme de services publics généraux »¹⁰.

- **Pour lutter contre la ségrégation scolaire**, dès 2011, de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG), telle que l'ONG rom Verein Roma, ont encouragé la mise en œuvre de cours de soutien scolaires (afin de compenser des contenus éducatifs moins avancés dans les écoles spécialisées notamment), l'utilisation de nouveaux outils pour rendre l'apprentissage plus attrayant et une implication importante des parents roms et non-roms. L'introduction d'épreuves de sélection culturellement neutre a également été citée comme pratique pour éviter l'envoi d'élèves roms dans des écoles spéciales¹¹. En 2017, dans le cadre du programme « cités interculturelles » du Conseil de l'Europe, la ville de Pavlograd en Ukraine a mis en place, en collaboration avec l'association rom locale « Amaro Kher », le projet « Cours de tolérance » lors duquel des personnes roms sont venues dispenser des cours pour faire découvrir leur culture, dans les écoles de la ville. Les organisateur.rice.s du projet ont vite pris conscience des retombées bénéfiques d'un tel projet et ont observé « un certain intérêt de la part des élèves pour la culture, la cuisine, la musique et les traditions roms »¹².
- **Pour favoriser l'accès des jeunes roms (18-35 ans) à l'emploi**, le projet européen « Bridge to Business », mis en œuvre d'octobre 2016 à septembre 2019, s'est attachés à encadrer 121 jeunes et améliorer leur volonté de poursuivre une formation ou des études universitaires. L'objectif premier du projet fut de former des jeunes roms, d'origine bulgare et roumaine, dès le secondaire, aux attentes du marché de l'emploi afin de lutter contre le décrochage scolaire. Cette préparation en aval mêlée à la constitution d'un réseau d'entreprises privées en amont permit d'accroître la motivation des jeunes. 30% des jeunes ayant pris part au projet par le biais de différents ateliers de formation (préparation de CV, simulations d'entretien...) et de visites ou des « mini-stages » dans les entreprises partenaires ont repris leurs études à l'université ou exprimé leur volonté de le faire. C'est selon les meneur.se.s du projet deux fois plus qu'un groupe de jeunes roms qui n'auraient pas fait l'expérience de telles activités¹³. Le bilan du projet met en lumière la nécessité, pour des raisons de diversité culturelle, d'adopter une approche

⁶ Site du Conseil de l'Europe, « (Ré)écrire notre voisinage - Approches intégrées pour la participation active dans la vie sociale et civique », Cités interculturelles : exemples de bonnes pratiques, 2017. Disponible en ligne : < <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/-/re-writing-pur-neighbourhood> >.

⁷ M. BILLOUT, *Rapport d'information n°199 fait au nom de la commission des affaires européennes (1) sur l'intégration des Roms : un défi pour l'Union européenne et ses États membres*, Enregistré à la Présidence du Sénat français le 6 décembre 2012, spéc. Page 32.

⁸ Rapport de la Commission européenne, *Améliorer les outils pour l'inclusion sociale et la non-discrimination des Roms dans l'UE*, Office des publications de l'Union européenne, 2011. Disponible en ligne : < http://edz.bib.uni-mannheim.de/daten/edz-k/gdj/11/roma_report2010_fr.pdf >.

⁹ Op. cit.

¹⁰ Op. cit.

¹¹ Op. cit.

¹² Site du Conseil de l'Europe, « Cours de tolérance – Promouvoir l'intégration sociale des Roms et combattre les stéréotypes », Cités interculturelles : exemples de bonnes pratiques, 2017. Disponible en ligne : < <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/-/lessons-of-tolerance> >.

¹³ Bridge to Business website. Disponible en ligne : < <http://www.bridgetobusiness.eu/public/portfolios/newsItem.cfm?id=400> >.

très locale lors de l'implantation de ce type de programmes afin de s'adapter efficacement aux différentes discriminations nationales¹⁴.

L'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques plus inclusives pourront conduire à intégrer à l'économie européenne plusieurs millions de citoyens. Les avantages pour les États membres d'une meilleure inclusion seraient considérables en comparaison du coût actuel de la marginalisation : le renforcement de l'économie et un accroissement des employé.e.s qualifié.e.s, tout en rendant les Roms moins tributaires d'aides nationales et européennes.

Les entreprises qui appliquent une politique plus inclusive prennent également conscience des avantages que cela représente d'un point de vue économique¹⁵. Dans le cadre du projet « Bridge to business », il a ainsi été démontré que « companies that successfully apply diversity policies are 45% more likely to have a larger market share, and ethnically diverse companies are 33% more likely to achieve better financial success than ethnically homogeneous companies »¹⁶. Une prise de conscience des autorités publiques et des entreprises privées et publiques, des avantages que présentent une meilleure inclusion est essentielle pour tendre vers la mise en place de programmes efficaces et pour lutter contre la démagogie encore trop présente lorsqu'il s'agit de parler des communautés roms.

On déplore néanmoins encore une fois le manque de communication recensé concernant les différents projets développés dans divers pays de l'Union européenne. Alors que le Conseil de l'Europe s'efforce de les réunir sur un site internet afin d'en faciliter l'accès¹⁷, très peu de communication est faite à ce sujet. A titre d'exemple, la page d'accueil du site internet, présente dans la section « dernières actualités », la toute première newsletter qui recense les meilleures pratiques repérées par le Conseil de l'Europe. Cette brève présentation laisse imaginer le départ vers un ensemble de newsletters annuelles, voire mensuelles, permettant aux différents acteurs concernés de s'inspirer régulièrement de ces pratiques. Or il s'avère que cette newsletter date en réalité de 2013. Cette anecdote est finalement révélatrice du manque de pérennité de certaines manœuvres mises en place et des risques à prendre en compte dans l'élaboration de la future stratégie post-2020.

2. LES RISQUES

L'absence de pérennité des projets est l'un des principaux risques dont les décideur.se.s politique devront tenir compte à l'avenir. Jean-Pierre Liégeois, sociologue et chercheur français, résume pertinemment les risques liés au développement de certains programmes : « la répétition des projets, qui perdent leur fonction d'exploration et d'entraînement ; les opportunités défigurées par les opportunistes dès que des soutiens financiers peuvent être obtenus ; le cumul des projets en raison de la capacité de lobbying de certaines organisations ; les attentes qui deviennent de l'attentisme dès que certaines décisions pourraient être perçues comme « politiquement incorrectes » ; la rupture entre la recherche et l'action, qui fait que nombre d'activités ne sont plus qu'activisme »¹⁸.

L'absence de volonté politique est également au cœur des préoccupations des spécialistes de ces questions. Il existe un réel décalage entre les promesses théoriques de tout mettre en œuvre pour améliorer la situation des roms et les moyens mobilisés pour réaliser les objectifs promis. Les roms sont souvent victimes des jeux politiques et de la peur de certain.e.s élu.e.s de déclencher le mécontentement de la population en mettant en œuvre des programmes trop inclusifs. S'ajoute à ces craintes **les risques de corruption** lors de l'obtention des fonds européens et **le monopole** de

¹⁴ European conference, European Economic and Social Committee, *Countering discrimination in Roma employment and recruitment: identifying best practices*, 11 juin 2016, Brussels.

¹⁵ E. IGNATIOU-SORA, « Autour d'une politique européenne pour les Roms » dans *Roms, Tsiganes, Nomades*, 2014, page 355 à 368.

¹⁶ Open Society Institute Sofia, *The Bridge to Business is through education*, 13 juin 2019. Disponible en ligne : <https://osis.bg/?p=3243&lang=en>.

¹⁷ Base de données sur les bonnes pratiques du Conseil de l'Europe : <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/>.

¹⁸ J.-P. LIÉGEOIS, *Roms et Tsiganes*, La Découverte, 2019, 128 pages.

certain.e.s sur les projets mis en œuvre grâce à meilleure maîtrise de l'ingénierie des fonds européens¹⁹. Certaines organisations qui ne sont pas suffisamment spécialisées peuvent facilement se trouver découragées face à lourdeur administrative que représente la demande de financements européens ou nationaux. Les monopoles sont dangereux car ils conduisent à une centralisation des idées, **un risque de reproduction mécanique** de certains projets au détriment de projets plus novateurs.

II – QUELLE TACTIQUE POST-2020 ?

1. L'ÉDUCATION ET LA LUTTE CONTRE L'ANTI-TSIGANISME

« En Europe, la présence de longue date et la culture des voyageurs ne sont pas assez reconnues dans les systèmes d'éducation. Cela fait partie de l'inclusion sociale de ces populations : elles doivent connaître leur culture, leur langue et leur histoire. Mais aussi que d'autres connaissent cette histoire. [...] Apprendre l'histoire et la culture de l'autre fait partie des droits de l'Homme. Notamment dans un contexte où il y a une plus grande stigmatisation de ces populations. ».

*Tatjana Andelic
Présidente du Comité d'experts (CAHROM) du Conseil de l'Europe
Juin 2019*

Si certains progrès sont enregistrés depuis 2011 quant à l'accès à l'éducation des roms, **la question de « l'éducation »** doit inévitablement être abordée sous deux facettes : l'accès à l'éducation d'une part qui, ne nous méprenons pas, est encore fortement marqué par la ségrégation et le contenu même de l'éducation d'autre part. Il est vain d'envisager l'un sans l'autre et ce dernier devrait même être antérieur à toute autre forme d'action. Pourquoi, malgré tous les efforts qui sont faits, sur un plan financier, institutionnel et juridique, pour lutter contre la discrimination des roms, aucune amélioration notable n'est observée dans la perception de la société ? Si la multiplication des projets en faveur de l'inclusion des roms est essentielle, elle est également insuffisante. Le « problème » doit être pris à la racine et l'éducation des générations futures dès le plus jeune âge est la clé qui permettra de lutter progressivement contre les discriminations des roms. Aujourd'hui la culture et l'histoire des roms sont à peine intégrées dans le système éducatif. L'étude des atrocités de la seconde mondiale porte, légitimement, une très grande attention au génocide des juifs mais oublie souvent de rappeler que les personnes handicapées (physiquement et mentalement), les sans-abris et les roms ont au même titre été traqué.e.s et assassiné.e.s par les nazis.

Dans son rapport d'évaluation en date de 2018, la Commission énonce que sur une liste de plusieurs domaines prioritaires, « l'éducation est clairement apparue comme une priorité »²⁰ mais sans préciser les aspects de l'éducation. Le changement doit être opéré en profondeur au niveau du contenu des programmes scolaires. C'est au travers de l'éducation que la lutte contre l'antitsiganisme doit s'opérer.

¹⁹ Op. cit.

²⁰ Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, *Rapport sur l'évaluation du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020*, (SWD(2018) 480 final), Bruxelles le 4 décembre 2018, COM(2018) 785 final.

« On voit aussi la nécessité de l'éducation de l'ensemble des populations qui entourent les Roms : c'est par l'éducation que sera consolidé le changement, de même que seront appliquées les conventions internationales et les lois nationales, car on ne peut pas légiférer contre l'ignorance et l'incompétence ; on ne peut que former et informer pour qu'elles diminuent ».

Jean-Pierre Liégeois

L'antitsiganisme peut se définir comme une « forme particulière de racisme, caractérisée par la persistance des préjugés sur le (très) long terme, acceptés par le plus grand nombre, et accompagnés d'actes de violence, d'une déshumanisation des individus et d'une discrimination institutionnelle et systémique »²¹. C'est cette pratique qui est à la **base de la marginalisation** des Roms dans de nombreux domaines. Or, pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Liégeois, les Roms ne sont pas « un peuple inconnu, c'est un peuple méconnu ». Enseigner dès le plus jeune âge les histoires et les cultures des roms permettrait de remédier à ce problème.

Un enseignement adéquat de ces questions doit d'abord passer par **une formation des enseignant.e.s au multiculturalisme** et à l'appréhension des relations entre parents roms et parents non-roms. Dans cette optique, le Conseil de l'Europe attache une importance particulière à la formation des enseignants à **l'histoire et à la culture des roms**. Le « **programme Pestalozzi** »²² à destination des professionnel.le.s de l'éducation et qui pris fin début 2018 permis d'assurer la formation de nombreux.se.s enseignant.e.s au travers d'ateliers. Si ce programme est aujourd'hui terminé, des modules ont été mis en ligne afin de **permettre aux professionnel.le.s de dupliquer les formations** dans le futur²³. L'enjeu est désormais d'assurer la diffusion de ces modules au travers d'une vaste et pérenne campagne de communication.

L'éducation et la formation des médias à ces questions est un autre point ambitieux mais essentiel. Les images des Roms qui sont véhiculées dans les médias ont un effet tout aussi destructeur que celles véhiculées par les personnalités politiques. Très régulièrement, ces images sont stéréotypées et négatives. Comme le rappelle Mme Annette Groth, députée allemande au Conseil de l'Europe : « Une connaissance exacte et une bonne compréhension des faits sont essentielles pour lutter contre les préjugés à l'égard des Roms en général et des migrants Roms en particulier »²⁴. Les médias ont une part de responsabilité importante et ne pas les inclure dans une approche plurielle des politiques publiques aurait pour effet d'amoindrir l'impact des efforts mis en œuvre en parallèle.

Dans un rapport du Parlement européen en date de 2017, les député.e.s européen.ne.s invitent les États membres à « mettre en place des **formations obligatoires** pour les personnes travaillant dans les services publics de radiodiffusion et de télévision et les médias dans le but de les **sensibiliser aux difficultés et aux discriminations** rencontrées par les Roms et aux stéréotypes délétères, à **promouvoir le recrutement des Roms** dans les médias publics et à **améliorer la représentation des Roms** dans les conseils d'administration des médias publics »²⁵. Ce sont des pistes qui peuvent être étudié.e.s par les décideur.se.s politiques dans l'élaboration de la stratégie post-2020.

²¹ M. DOYTCHEVA, « Roms et Tsiganes en Europe méditerranéenne : l'actualité d'une question », *Confluences Méditerranée*, 2015/2 N° 93, page 9 à 25.

²² Conseil de l'Europe, Programme Pestalozzi. Disponible en ligne : <<https://www.coe.int/fr/web/pestalozzi>>.

²³ Les modules sont à retrouver sur le site internet du Conseil de l'Europe : < <https://www.coe.int/en/web/pestalozzi/sted-module>> et < <https://www.coe.int/en/web/pestalozzi/prev2-module>>.

²⁴ M. BILLOUT, *Rapport d'information n°199 fait au nom de la commission des affaires européennes (1) sur l'intégration des Roms : un défi pour l'Union européenne et ses États membres*, Enregistré à la Présidence du Sénat français le 6 décembre 2012, spéc. Page 16.

²⁵ S. POST, Rapport du Parlement européen sur l'intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux: lutter contre l'antitsiganisme (2017/2038(INI)), 11 octobre 2017. Disponible en ligne : <http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2017-0294_FR.html>.

3. L'IMPLICATION DES ROMS

« Plus important encore, la recherche montre que le fait de responsabiliser les citoyens peut contribuer à briser l'image stéréotypée des Roms en tant que victimes perpétuelles et les encourager à être égaux en revendiquant leur part du développement et du progrès social. ».

Agence européenne des droits fondamentaux, 2018

Pour que les politiques soient réellement adaptées aux besoins des Roms, il faut que ces derniers soient **mieux impliqués** dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques. L'objectif est de passer d'une « **dynamique subie à une dynamique choisie** »²⁶. Pendant de nombreuses années, les Roms n'ont été que les « destinataires passifs » de programmes qui n'étaient pas adaptés à leur réalité. L'implication permet d'établir un dialogue qui compense également la rupture du lien de confiance et encourage les populations à s'investir. Les études de l'Agence européenne des droits fondamentaux démontrent avec force qu'une meilleure implication des Roms en amont permet d'obtenir de meilleurs résultats en aval.

En 2009, dans les « Principes communs de base pour l'inclusion des Roms » établis lors de la première rencontre de la Plateforme européenne pour l'inclusion des Roms à Prague, le dixième principe énonce que : « La participation des Roms à chaque étape du processus renforce l'efficacité des politiques. Elle doit s'opérer au niveau national et européen en s'appuyant sur l'expertise des fonctionnaires et spécialistes Roms. Elle doit également impliquer la consultation d'une série de parties prenantes Roms dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives politiques »²⁷.

A l'avenir, les Etats membres ont besoin de concentrer leurs efforts sur la prise de contact avec les communautés Roms et sur leur implication dans le processus de décision. Idéalement cette implication doit se faire en coopération étroite avec les populations non-Roms vivant également dans les collectivités pour que des politiques globales œuvrant dans l'intérêt général soient mises en place²⁸.

4. FAVORISER LA PROXIMITÉ ET L'INTERACTION

Une enquête menée auprès de citoyens tchèques en 2017 démontre l'importance de favoriser une plus **grande proximité entre les populations Roms et les populations non-Roms**.

Sur un panel d'individus âgés de 15 ans ou plus, 47% en moyenne considèrent la coexistence avec des Roms comme étant plutôt mauvaise et 27% comme étant très mauvaise. Cependant, parmi les individus qui ont des voisins Roms, ces données diminuent respectivement à 35% et 23%. Lorsque les individus entretiennent des relations amicales, 1/3 des personnes interrogées considèrent **la coexistence** comme étant « bonne » ou « plutôt bonne » contre 1/6 lorsque les personnes n'ont pas d'amis Roms. Plus les interactions sont renforcées et régulières, plus l'impact sur la perception de cette communauté habituellement très marginalisée est positif. Il y a un réel besoin de lutter contre l'appréciation globale de ce qui est trop souvent décrit comme « la question rom » ou « le problème rom » alors qu'il existe des **problématiques multiples, diverses et spécifiques à certaines communautés**.

²⁶ J-P. LIÉGEOIS, *Roms et Tsiganes*, La Découverte, 2019, 128 pages.

²⁷ Publications de l'Union européenne, Les 10 principes de base communs pour l'inclusion des Roms. Disponible en ligne : < <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/7573706d-e7c4-4ece-ae59-2b361246a7b0/language-fr>>.

²⁸ Agence européenne des droits fondamentaux, *Travailler avec les Roms : Participation et autonomisation des communautés locales*, Novembre 2018. Disponible en ligne : < <https://fra.europa.eu/en/publication/2018/empowering-roma>>.

CONCLUSION

L'amélioration majeure de la situation des communautés roms dans l'Union européenne, malgré un investissement politique et financier conséquent, ne s'est pas concrétisée. Ces communautés sont toujours très fortement marginalisées et leurs droits fondamentaux sont régulièrement violés. Alors que les institutions supranationales travaillent sur la question de l'inclusion des Roms dans l'Union européenne depuis des décennies, il est désormais temps de se poser les bonnes questions. L'élaboration d'une nouvelle stratégie post-2020 est le moment le plus adéquat pour ce **temps de réflexion** devant mener à une réelle analyse des réussites et des échecs des politiques publiques. De nombreux projets mis en œuvre grâce aux fonds européens ont fait leurs preuves et ont démontré que le changement est possible. Les efforts sont cependant encore insuffisants tant de la part des institutions supranationales que des gouvernements des Etats membres.

L'implication des communautés roms dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ainsi que **l'éducation** sont les deux enjeux phares à mettre en première ligne. Modifier la perception de la société s'inscrit sur le long terme et doit être antérieure à l'élaboration des politiques pour que ces dernières soient réellement efficaces. Pour cela, une **priorisation** stricte des lignes d'action est primordiale afin de mettre en œuvre des projets qui enclencheront de **profondes mutations** des pratiques et des mentalités.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

- M. BILLOUT, *Rapport d'information n°199 fait au nom de la commission des affaires européennes (1) sur l'intégration des Roms : un défi pour l'Union européenne et ses États membres*, Enregistré à la Présidence du Sénat français le 6 décembre 2012, spéc. Page 7.
- M. DOYTCHEVA, « Roms et Tsiganes en Europe méditerranéenne : l'actualité d'une question », *Confluences Méditerranée*, 2015/2 N° 93, page 9 à 25.
- E. IGNATOIU-SORA, « Autour d'une politique européenne pour les Roms » dans *Roms, Tsiganes, Nomades*, 2014, page 355 à 368.
- J-P. LIÉGEOIS, *Roms et Tsigane*, La Découverte, Coll. Repères, 2019, 128 pages.

ARTICLES

- Rapport de la Commission européenne, *Améliorer les outils pour l'inclusion sociale et la non-discrimination des Roms dans l'UE*, Office des publications de l'Union européenne, 2011. Disponible en ligne : <http://edz.bib.uni-mannheim.de/daten/edz-k/gdj/11/roma_report2010_fr.pdf>.
- Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, *Rapport sur l'évaluation du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020*, {SWD(2018) 480 final}, Bruxelles le 4 décembre 2018, COM(2018) 785 final.
- Conseil de l'Europe, Programme Pestalozzi. Disponible en ligne : <<https://www.coe.int/fr/web/pestalozzi>>.
- S. POST, *Rapport du Parlement européen sur l'intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux: lutter contre l'antitsiganisme (2017/2038(INI))*, 11 octobre 2017. Disponible en ligne : <http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2017-0294_FR.html>.
- Publications de l'Union européenne, *Les 10 principes de base communs pour l'inclusion des Roms*. Disponible en ligne : < <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/7573706d-e7c4-4ece-ae59-2b361246a7b0/language-fr>>.
- Agence européenne des droits fondamentaux, *Travailler avec les Roms : Participation et autonomisation des communautés locale*, Novembre 2018. Disponible en ligne : < <https://fra.europa.eu/en/publication/2018/empowering-roma>>.
- European conference, European Economic and Social Committee, *Countering discrimination in Roma employment and recruitment: identifying best practices*, 11 juin 2016, Brussels.
- Site du programme « Bridge to Business ». Disponible en ligne : <<http://www.bridgetobusiness.eu/public/portfolios/newsItem.cfm?id=400>>.
- Site du Conseil de l'Europe, « Cours de tolérance – Promouvoir l'intégration sociale des Roms et combattre les stéréotypes », Cités interculturelles : exemples de bonnes pratiques, 2017. Disponible en ligne : < <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/-/lessons-of-tolerance>>.
- Site du Conseil de l'Europe, « (Ré)écrire notre voisinage - Approches intégrées pour la participation active dans la vie sociale et civique », Cités interculturelles : exemples de bonnes pratiques, 2017. Disponible en ligne : < <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/-/re-writing-our-neighbourhood>>.
- Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des roms et des gens du voyage, « Remise du 5^{ème} prix Dosta ! pour l'inclusion des roms », *Le Congrès*. Disponible en ligne : < <http://www.roma-alliance.org/fr/page/181-remise-du-5e-prix-dosta--pour-l-inclusion-des-roms.html>>.

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

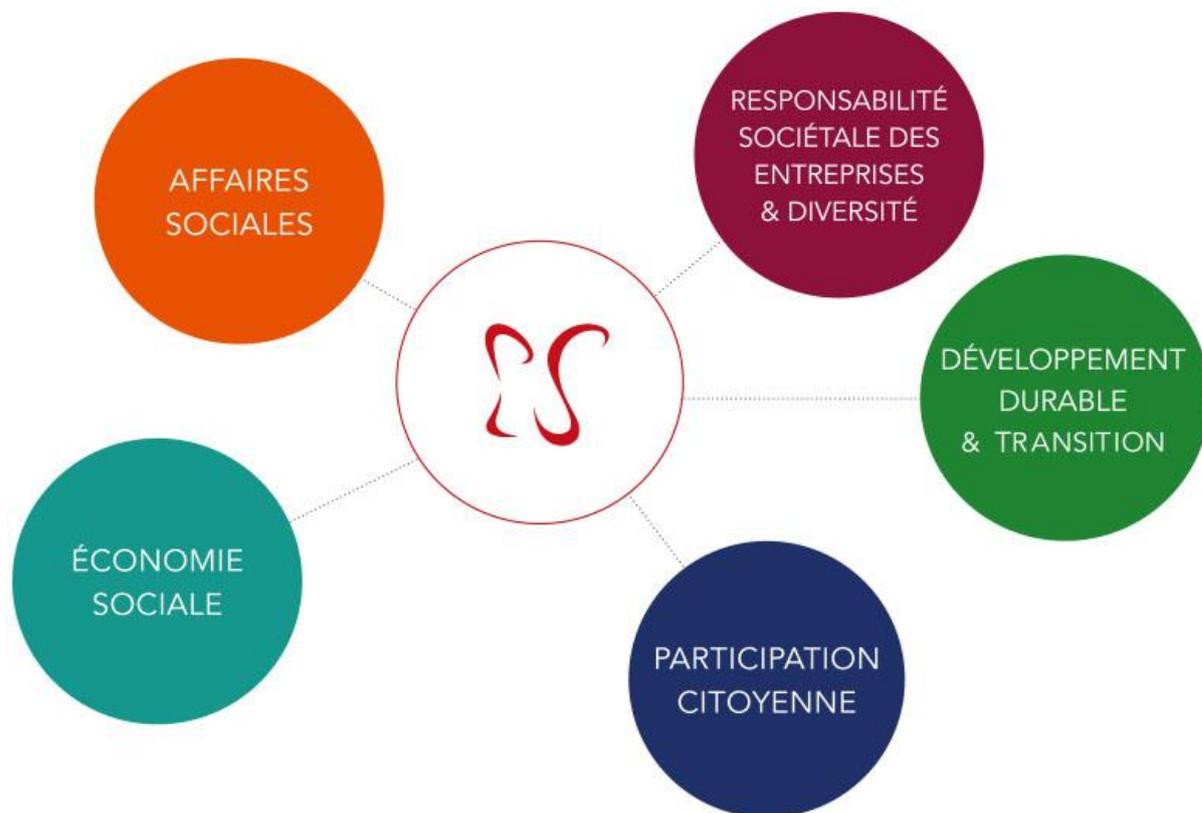
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Le développement durable dans l'agenda politique européen*, Camille JOSEPH, juillet 2019.
- *Mobilité durable : enjeux, pratiques et perspectives*, Marion PIGNEL, juillet 2019.
- *Les politiques européennes de mobilité durable*, Marion PIGNEL, juillet 2019.
- *Mobilité durable : Repenser notre usage de la voiture individuelle*, Marion PIGNEL, juillet 2019.
- *La relation Union européenne – Chine : De la naïveté au réalisme*, Alexis WILLEMOT, juillet 2019.
- *Réfugié.e.s LGBTQI+ : les enjeux de la protection internationale*, Safia FALEK, juin 2019.
- *Politique migratoire européenne : de l'asile à l'expulsion ?* Anaïs LUNEAU, juin 2019.
- *La technologie blockchain : une opportunité pour l'économie sociale ?* Marion PIGNEL, juin 2019.
- *Le rôle du Parlement européen dans la conduite des relations extérieures*, Safia FALEK, mai 2019.
- *Du Plan Juncker à InvestEU : les enjeux pour l'économie sociale*, Hadrien BARANGER, mai 2019.
- *L'UE et ses valeurs : mariage de convenance ou divorce en perspective ?* Lorelei DEBAISIEUX, mai 2019.
- *Un programme mondial pour le développement durable*, Camille JOSPEH, mai 2019.
- *Déficit démocratique : un défi pour l'Europe !* Anaïs LUNEAU, avril 2019.
- *L'Europe sociale : un enjeu de responsabilité collective !* Anaïs LUNEAU, février 2019.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Les travailleurs autonomes en Europe : action collective et représentation d'intérêts*, Pascale CHARHON, juin 2019.
- *Enseignement et formation professionnelle en alternance : Vers une filière d'excellence*, Marie SCHULLER, décembre 2018.
- *Politiques de prévention à Bruxelles : Historique et besoins en formation*, Marie SCHULLER, septembre 2018.
- *Les Régions ultrapériphériques : défis et perspectives*, Paul HAMMOUD, Antoine MASQUELIN, Tristan THOMAS, février 2018.
- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

RSE & Diversité

La responsabilité sociétale des entreprises est la prise en compte nécessaire par l'entreprise de l'impact social, économique et environnemental de ses modes de production et de fonctionnement. Au sein de la politique entrepreneuriale, la diversité est un outil d'égalité de traitement au service de l'intégration de toutes et tous sur le marché du travail. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, qui observe et dissémine les meilleures pratiques en matière de RSE et diversité au niveau européen, a introduit le concept de mécénat de compétences en Belgique et accompagne des acteurs privés et publics dans l'implémentation de pratiques innovantes telles que le parrainage professionnel, l'implication des entreprises dans le bien-être des travailleurs ou encore l'incitation à l'égalité des genres en matière professionnelle.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

